

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



40^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne 17 et 18 août 2019

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, la commune de Saint-Germain-La-Campagne

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : Dès l'obtention du visa
Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements : Lundi 05 août (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 17 août de 8h à 12h au Bar Le Saint Germain et à partir de 12h à la salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne**
Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement
Vérifications des documents :
 Le : Samedi 17 août de 8h à 15h30
 Lieu : Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne
Vérifications des voitures :
 Le : Samedi 17 août de 8h15 à 15h45
 Lieu : Place du monument – 27230 Saint Germain La Campagne
Heure de mise en place du parc de départ :
 Le : Samedi 17 août à partir de 8h30
 Lieu : Espace J.L. HERVIEU – 27230 Saint Germain La Campagne
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
 Le : Samedi 17 août à 14h
 Lieu : Mairie – 27230 Saint Germain La Campagne
Publication des équipages admis au départ :
 Le : Samedi 17 août à 16h
 Lieu : Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne
Publication des heures et ordres de départ :
 Le : Samedi 17 août à 16h
 Lieu : Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne
Briefing des pilotes prioritaires : Remis lors des vérifications administratives
Départ 1^{ère} étape de : Espace J.L. HERVIEU – 27230 Saint Germain La Campagne
Départ 2^{ème} étape de : Espace J.L. HERVIEU – 27230 Saint Germain La Campagne
Publication des résultats partiels :
 Le : Samedi 17 août (30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent)
 Lieu : Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne

Arrivée 1ère étape à : Espace J.L. HERVIEU – 27230 Saint Germain La Campagne
 Arrivée 2ème étape à : Espace J.L. HERVIEU – 27230 Saint Germain La Campagne
 Vérification finale :
 Le :Dimanche 18 août
 Lieu :Garage Peugeot – 14290 La Vespière Friardel
 Taux horaire de la main d'œuvre :60 € TTC
 Publication des résultats du rallye :
 Le :Dimanche 18 août à l'issue du délai règlementaire
 Lieu :Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne
 Remise des prix :
 Le :Dimanche 18 août à 19h
 Lieu :Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **40^e Rallye régional à Saint Germain La Campagne** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **27 mai 2019** sous le numéro **41** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **413** en date du **27 mai 2019**.

Comité d'Organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel
 Membres : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
 Secrétariat du Rallye, Adresse :Mairie – 27230 Saint Germain La Campagne
 Téléphone :GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37
 Permanence du Rallye :
 Lieu : Mairie – 27230 Saint Germain La Campagne
 Date et horaire :**Samedi 17 août et dimanche 18 août à partir de 8h jusqu'à la fin du rallye**

Organisateur technique

Nom : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
 Adresse : BP 50062 – 14800 Deauville

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :AUBERT Marc
BOUCHARD Christian
DE LA RIVIERE Jacques
 Directeur de Course : OVIEVE Alain
 Directeur de Course Adjoint : JARDIN François (VHC)
LEBEL Chantal
MARTIN Philippe
VARANGLE Lucien
JEANVRAIN Michel
LEGRAND Guillaume
DENIS Didier
 Médecin Chef : Doc 9 (assistance médicale)
 Commissaires Techniques :SALENNE Jacques
 QUERU Williams (VHC)

..... BALLENGHIEN Francis
..... LEFEBVRE Philippe
..... GUILLEUX Patrick
..... BOURNEIX Jean-Luc
..... BLOT William (stagiaire)
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : MAWDSLEY Myriam
Chargés des relations avec la presse : GUEGAN Jean-Michel

1.2P. ELIGIBILITE

Le 40^e rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne

compte pour

Coupe de France des Rallyes 2019 – Coef 2

Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2019

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2019

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2019

Trophée des organisateurs / Ecuries de l’A.C.O. 2019

Trophée des commissaires de l’A.C.O. 2019

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

Le : **Samedi 17 août de 8h à 15h30**

Lieu : **Salle des fêtes – 27230 Saint Germain La Campagne**

Vérifications des voitures :

Le : **Samedi 17 août de 8h15 à 15h45**

Lieu : **Place du monument – 27230 Saint Germain La Campagne**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **40^e rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** doit adresser la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 05 août minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

M. DULONG Stéphane

12, Rue de Tadoussac

14600 HONFLEUR

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum. (VHC comprises)

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d’attente dans l’ordre d’arrivée de la demande d’engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le lundi 12 août 2019.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **310€**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **620€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives. Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{ère} étape : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Départ 2^{ème} étape : D'après le classement final de la première étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **40^e rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** représente un parcours de **56 kms**.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 kms**.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 = 3.6 kms
 ES 2-4-6 = 9.3 kms
 ES 3-5 = 4.25 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne sont autorisées que le samedi 17 août de 8h à 16h.

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des prix en espèces seront distribués selon la répartition ci-dessous.

<u>Général</u>	
1^{er}	500€
2^e	400€
3^e	300€
4^e	200€
5^e	100€
<u>Classe*</u>	
1^{er}	310€
2^e (de 6 à 10 partants)	250€
3^e (de 11 à 15 partants)	200€
4^e (plus de 15 partants)	100€

**Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)*

100 partants = 100% des prix

88 partants = 88% des prix

64 partants = 64% des prix etc.,,,,,,

**Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués en tenant compte du tableau ci-dessus (sauf pour les 10 premiers du scratch ou les 5 premiers de groupe si plus de 10 partants dans le groupe concerné)*

Coupe des dames 1ere - 310 € (si +3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués. (Toute absence entrainera la perte des prix)